

**VOIE TEMPORAIRE D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DES UNIVERSITES  
DITE DE « REPYRAMIDAGE »**

**Au titre de l'année 2024**

*Décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021*

Le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 crée une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés. La procédure de promotion interne dans le corps des professeurs des universités dite de « repyramidage » a pour objectif d'amener le nombre de professeurs à un socle minimal, soit un ratio de 38% de PR pour 62% de MCF en prévoyant un dispositif de 2000 promotions internes à l'échelle nationale d'ici 2026. Ainsi, l'Université de Lorraine dispose d'un contingent de 17 postes pour 2024.

Section CNU	Libellé CNU	Promotions internes 2024
02 et 04	Droit public	1
6	Science politique	1
11	Sciences de gestion	1
14	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	1
14	Langues et littératures romanes	1
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes ; histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	1
27	Informatique	2
31	Chimie théorique, physique, analytique	1
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère	1
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	2
64	Biochimie et biologie moléculaire	1
65	Biologie cellulaire	1
66	Physiologie	1
67	Biologie des populations et écologie	1
71	Sciences de l'information et de la communication	1
87	Sciences biologiques pharmaceutiques	1

## CONDITIONS

### Eligibilité :

La campagne est ouverte aux **maîtresses et maître de conférences** régis par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 et aux personnels enseignants-chercheurs qui leur sont assimilés en application de l'arrêté prévu à l'article 6 du décret n°92-70 du 16 janvier 1992 répondant aux conditions d'éligibilité suivantes (appréciées **au 1<sup>er</sup> janvier 2024**) :

- Être titulaire de l'habilitation à diriger des recherches,
- Être titulaire du corps des maîtres de conférences classe normale ou assimilé avec plus de dix ans de services effectifs cumulés dans le 1<sup>er</sup> grade de ces corps ou titulaire du 2<sup>ème</sup> grade de ces corps,
- Être affecté dans l'Etablissement,
- Être en position d'activité ou de détachement,
- Relever de la section publiée.

### Dossier de candidature :

Les personnes candidates promouvables saisissent **impérativement** leur candidature via l'application [ELECTRA](#). Ce dossier unique dématérialisé doit comporter trois fichiers pdf :

- Une lettre de motivation (sans format particulier),
- Un rapport d'activité (trame disponible sur Galaxie),
- La copie de l'HDR.

### Cas particuliers :

- Les personnes candidates proches de la retraite sont invitées à se rapprocher de la cellule pension ([drh-cellule-pensions-pers@univ-lorraine.fr](mailto:drh-cellule-pensions-pers@univ-lorraine.fr)). En effet, certaines positions de prolongation de l'activité ne permettent pas de promotion. De plus, pour qu'un avancement soit pris en compte dans le calcul de la retraite, le nouvel indice doit être détenu pendant au moins 6 mois.
- Les personnes candidates MCF HC échelon exceptionnel qui seraient promues PR seront classées PR2C échelon 7. Ces échelons ont un indice de rémunération identique et l'échelon 7 des PR2C est l'échelon terminal de ce grade. Ainsi, pour pouvoir voir son indice de rémunération évoluer, la personne lauréate devra déposer une candidature à l'avancement de grade.

**Pour toutes autres questions, contacter :** [drh-ec-repyramidage@univ-lorraine.fr](mailto:drh-ec-repyramidage@univ-lorraine.fr)

## CALENDRIER

Dates	Opérations
Le 6 février 2024 De 10h00 à 12h00	<b>Présentation de la procédure, animée par Madame Myriam Doriat-Duban (le lien Teams sera diffusé ultérieurement).</b>
<b>Du 8 janvier au 26 janvier 2024</b>	<b>Les futures personnes candidates doivent obligatoirement pré-candidater sur <a href="#">l'application</a> de l'Université de Lorraine.</b>  Cette démarche ne constitue pas un dépôt officiel de candidature, il vaut à titre indicatif. En effet, la candidature officielle doit se faire dans <a href="#">ELECTRA</a> comme précisé ci-dessous.
<b>Du 26 janvier 2024, 10h00 Au 19 février 2024, 16h</b>	<b>Ouverture de l'application <a href="#">ELECTRA</a> pour le dépôt des demandes de promotions internes dans le corps des PR.</b>
Du 26 janvier 2024 Au 28 février 2024	Vérification de la recevabilité des demandes par la DRH.
Du 26 janvier 2024 Au 20 mars 2024	Constitution des comités de promotion par la 1 <sup>ère</sup> vice-présidente et la présidente.
Le 4 avril 2024 (26/03 et 27/03 présentation des comités)	Avis du conseil scientifique restreint, Avis du conseil d'administration restreint, sur la composition des comités de promotion.
A compter du 8 mars 2024	La Direction des Ressources Humaines donne accès aux dossiers des personnes candidates, sur <a href="#">l'application</a> de l'Université de Lorraine, aux directions des composantes de formation et des laboratoires qui devront émettre un avis.
Au plus tard le 7 juin 2024	Date limite de retour des avis des directions des composantes de formation et des laboratoires sur l'application RH.
Du 4 mars 2024 Au 11 avril 2024	Réunions des sections du CNU et du CNAP en vue de rendre les avis sur les demandes de promotions internes.

Le 2 avril 2024 De 10h00 à 12h00	<b>Réunion d'information des présidentes et présidents des comités de promotion, animée par Madame Myriam Doriat-Duban.</b>
Du 19 avril 2024  <b>Attention, il est important de respecter un délai de quelques jours entre l'accès aux dossiers et la première réunion pour permettre aux membres de prendre connaissance des dossiers de candidature.</b>  Au 7 juin 2024	Travaux des comités de promotion. Le comité de promotion rend 2 avis sur chaque dossier de candidature. L'un porte sur l'aptitude professionnelle et l'autre sur les acquis de l'expérience professionnelle. A l'issue, il auditionne les 4 personnes candidates qui auront recueilli les avis les plus favorables du CNU et du comité.
Le 17 juin 2024 De 14h à 16h30	Le conseil d'administration restreint statue sur les propositions de nomination au vu des avis des directions, du CNU et des listes des personnes candidates auditionnées, classées par ordre alphabétique.
Au plus tard le 18 juin 2024	Date limite de saisie des propositions de nomination dans l'application <a href="#">ELECTRA</a> par la DRH.
Au plus le 23 juin 2024	Date limite d'envoi au Ministère des pièces à joindre pour la publication des décrets de nomination